

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

**Inspection
Pédagogique
Régionale**

Affaire suivie par :
Groupe des Lettres

Téléphone
04.72.80.63.38
04.72.80.60.09
04.72.80.63.83

Télécopie
04.72.80.63.37
Mél.
ipr@ac-lyon.fr

**92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07**

Lyon, le 5 septembre 2011

Les Inspecteurs d'académie, Inspecteurs
pédagogiques régionaux de Lettres

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de
Lettres s/c
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : lettre de rentrée 2011 - 2012

Chères collègues, Chers collègues,

Nous vous faisons parvenir notre lettre de rentrée qui présente les principaux dossiers pour cette année scolaire. Nous y évoquerons la poursuite de la réforme du lycée avec la mise en œuvre des nouveaux programmes de français en seconde et en première. Au collège, les nouveaux programmes de lettres et de langues et cultures de l'antiquité en classe de quatrième entrent en vigueur.

L'équipe des Inspecteurs pédagogiques régionaux de lettres est maintenant la suivante : Catherine DAUMAS, Michel FIGUET, Catherine LACHNITT, René NALLET, et Vincent TULEU. Madame Lachnitt occupe cette année les fonctions de co-doyenne de l'inspection pédagogique régionale.

Nous souhaitons la bienvenue dans l'académie à tous les nouveaux collègues.

Au lycée

La réforme du lycée concerne, cette année, la classe de première (cf. le bulletin officiel spécial n°1 du 4 février 2010). Elle poursuit la mise en place de l'accompagnement personnalisé, temps consacré à l'orientation mais aussi au soutien ou à l'approfondissement (selon les besoins des élèves), à l'acquisition de méthodes et à l'élaboration de travaux interdisciplinaires. Les professeurs de lettres y trouvent naturellement leur place, notamment pour renforcer la maîtrise de la langue, indispensable pour réussir dans toutes les disciplines. Ils interviennent également, avec d'autres disciplines, dans les enseignements d'exploration (cf. B.O. spécial n° 4 du 29 avril 2010) : « littérature et société »

ou encore « création et pratiques artistiques » qui regroupe les « les arts visuels », « les arts du son », « les arts du spectacle » et « patrimoines ».

De nouveaux programmes de français sont applicables à cette rentrée 2011 en seconde et en première simultanément (cf. BO spécial n° 9 du 30 septembre 2010 pour les séries générales, et BO spécial n° 3 du 17 mars 2011 pour les séries technologiques). Nous attirons votre attention sur le fait que les nouveaux programmes de première des séries générales et technologiques sont identiques, à l'exception du nombre d'œuvres et de groupements de textes à traiter et du nombre d'évaluations par trimestre.

Des documents ressources seront publiés sur le site *Eduscol*, ils concernent la mise en œuvre de ces nouveaux programmes.

En classe de terminale littéraire (cf. B.O. n° 9 du 3 mars 2011), deux œuvres renouvellent pour moitié le programme ; comme les années précédentes, des journées de formation seront organisées pour les professeurs de terminale.

Pour les langues et cultures de l'Antiquité (cf. B.O. n° 16 du 21 avril 2011), des formations seront également proposées.

Au collège

Une attestation de maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun (cf. B.O. n° 40 du 29 octobre 2009) est, depuis l'année dernière, nécessaire pour l'obtention du diplôme national du brevet ; les professeurs peuvent commencer à remplir « l'attestation de maîtrise du socle » dès la classe de 4e. Le B.O. n°27 du 8 juillet 2010 précise les conditions de l'utilisation du livret personnel de compétences pour le suivi et l'évaluation des acquis des élèves.

La mise en œuvre des nouveaux programmes de français (cf. B.O. spécial n° 6 du 28 août 2008) se poursuit cette année pour la classe de 4e.

Ce programme s'inscrit dans la continuité des programmes précédents. Il insiste sur l'apprentissage du lexique, intègre l'histoire des arts, et souligne la nécessité de faire entrer les élèves dans l'écrit dès le début de l'année : les travaux de rédaction doivent être fréquents (toutes les trois semaines, indique précisément le texte) comme les lectures ; la littérature de jeunesse est à réserver pour les lectures cursives autonomes.

Des journées de formation seront proposées en vue de la mise en œuvre de ces programmes pour le cycle d'orientation, dans le courant de l'année scolaire.

De nouveaux programmes de langues et cultures de l'antiquité, publiés dans le B.O. n° 31 du 27 août 2009, entrent en vigueur en 4e cette année. Ils sont en cohérence avec le socle commun et l'introduction, dans les classes, de l'histoire des arts. Ces disciplines doivent constituer un pôle important dans l'élaboration d'une culture humaniste (cf. la compétence 5 du socle commun).

Ces programmes insistent sur l'intérêt particulier du recours aux TICE pour la recherche de documents, en suggérant la fréquentation, avec les élèves, de sites comme :

Helios, <http://helios.fltr.ucl.ac.be>

Musagora, <http://www.musagora.education.fr>,
ou des sites académiques qui proposent différentes approches. Les ressources
ne manquent pas et montrent la singulière vitalité de notre discipline.
Une formation aura lieu sur la mise en œuvre de ces programmes, comme pour
les programmes de lettres.

Dans le cadre de la promotion de la littérature contemporaine, l'édition 2012
des Assises Internationales du Roman (A.I.R.) verra se poursuivre le
partenariat entre le rectorat (Délégation académique à l'action culturelle et
Inspection pédagogique de lettres), le journal *Lyon Plus* et la Villa Gillet. Une
réunion de lancement de l'initiative est programmée à la Villa Gillet le 9
novembre 2011 ; un courrier vous sera adressé dans les prochains jours par la
voie hiérarchique. La maquette de l'action est identique à celle des années
précédentes : choix d'un auteur et d'une de ses œuvres, journée de formation
des enseignants, rédaction en classe d'un article pour *Lyon Plus*, invitation des
élèves à une des tables rondes des Assises du 28 mai au 3 juin 2012.
Pour la troisième année, l'animation autour des A.I.R. s'adresse aussi à un
public de collégiens, qui liront *Corniche Kennedy* de Maylis de Kérangal.

Nous signalons également que l'année 2012 est l'année du tricentenaire de la
naissance de Jean-Jacques Rousseau (28 juin 1712). Les actes des journées
organisées sur ce thème par les académies de Lyon et Grenoble au début de
l'année sont réunis sur un DVD qui paraîtra fin décembre. Une journée de
formation est inscrite dans le plan académique. Vous pouvez consulter le très
riche site de la Région Rhône-Alpes :

<http://www.arald.org/rousseau/>.

L'opération *Dis-moi dix mots 2012* est organisée autour de la thématique de
l'intime, à partir de l'œuvre de Rousseau. Elle se traduit pour les élèves par le
Concours des dix mots (cf. le B.O. n° 30 du 25 août 2011 et le site *Eduscol* :

<http://eduscol.education.fr/cid55512/dis-moi-dix-mots.html>.

Formation des professeurs

Les lauréats des concours de recrutement sont affectés dans un établissement
où ils sont accompagnés par un tuteur (cf. B.O. n° 29 du 22 juillet 2010). Ils
bénéficieront d'un temps de formation qui ne sera plus groupé mais filé le
lundi dans le courant de l'année. Ainsi le problème du remplacement des
stagiaires par des étudiants de master ne se posera plus.

Pour les tuteurs, une première réunion aura lieu le mercredi 14 septembre 2011,
à l'IUFM de Lyon.

Pour la formation promotionnelle, faute d'un nombre suffisant de candidats, la
formation au CAPES interne de lettres modernes ne peut être proposée cette
année encore dans l'académie de Lyon.

La préparation aux agrégations internes de lettres modernes et classiques a
commencé. Le dossier a été confié à Catherine PIERRE, formatrice à l'IUFM.

Les inscriptions aux concours du CAPES et de l'agrégation internes se déroulent du 15 septembre au 27 octobre 2011.

Nous rappelons qu'existe la possibilité, pour tous les professeurs, d'obtenir des certifications complémentaires (cf. B.O. n° 39 du 28 octobre 2004).

Les professeurs désireux de se spécialiser dans l'un des domaines du théâtre, du Français Langue seconde ou du cinéma / audio-visuel, peuvent préparer et passer une « certification complémentaire ». Pour s'inscrire, il convient de consulter le BIR (bulletin d'informations rectorales) et éventuellement de s'adresser à :

- René NALLET (rene.nallet@ac-lyon.fr) pour le théâtre et le FLS,
- Catherine LACHNITT(catherine.lachnitt@ac-lyon.fr) pour le cinéma / audiovisuel.

Nous vous invitons par ailleurs à consulter très régulièrement le Bulletin d'informations rectorales (http://www.ac-lyon.fr/bir_semaine.html), ainsi que le B.O. auquel vous pouvez vous abonner en ligne :

(<http://www.education.gouv.fr/cid2560/abonnement.html>).

Des ressources, utiles et nombreuses, sont en ligne sur le nouveau site *Eduscol* que les professeurs de collège et de lycée pourront consulter avec profit (<http://eduscol.education.fr/>).

Il nous reste à vous souhaiter une très bonne année scolaire. N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos initiatives : nous souhaitons donner de la publicité aux bonnes pratiques, grâce en particulier aux pages « lettres » du site académique.

Catherine DAUMAS, Michel FIGUET, Catherine LACHNITT,
René NALLET, Vincent TULEU

PS : Nous vous rappelons que pour recevoir les informations que nous diffusons régulièrement par courriel (notamment en vous transmettant copie des messages que nous adressons par la voie hiérarchique), il vous convient d'activer votre boîte électronique professionnelle en « prenom.nom@ac-lyon.fr ».